



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Norvege

Question écrite n° 3120

Texte de la question

M. Charles Fèvre attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur la position de la Norvege, qui souhaite intensifier la chasse a la baleine. Cette attitude, condamnee par l'opinion publique europeenne, notamment francaise et britannique, devra etre serieusement revue en cas d'entree de la Norvege dans la Communaute europeenne. Il le remercie de lui apporter toutes garanties a ce sujet quant a la position de la France.

Texte de la réponse

La Norvege a effectivement decide de reprendre la chasse commerciale a la baleine, malgre le moratoire en vigueur et en pretextant de son objection a ce moratoire. La France s'est associee, lors de la derniere reunion de la commission baleiniere internationale, a une declaration conjointe d'une quinzaine de pays, demandant a la Norvege de revenir sur sa decision. Cette decision de la Norvege ne saurait pour autant remettre en cause la vocation de ce pays a devenir membre a part entiere de la Communaute europeenne. Toutefois, il est clair que l'adhesion a la CEE implique l'acceptation de l'acquis communautaire, ce qui couvre les regles de protection des especes sauvages elaborees a douze. La Norvege devra les respecter.

Données clés

Auteur : [M. Fèvre Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3120

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1757

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3898